

Toiture ou terrasse : drainage des pluies d'orages

Fiche éditée par Allianz Risk Consulting

Activité

Hypermarché

Dommages directs

610 000 €

Pertes d'exploitations

240 000 €



Circonstances du sinistre

Dans l'après-midi du 10 août vers 17h00, une surface de 250 m² de toiture d'un hypermarché s'est effondrée endommageant gravement, outre les réseaux fluides et électriques, le matériel des laboratoires se trouvant dessous (boulangerie-pâtisserie).

L'examen des débris permet d'affirmer que c'est le bris d'une panne en lamellé-collé (pin douglas) qui est à l'origine de l'effondrement.

Ce qui a provoqué le sinistre

Un violent orage s'étant abattu sur l'ouest de la France, cet après-midi là, l'eau, en s'accumulant sur la toiture plate, a créé une surcharge considérable de plus de 40 tonnes sur la surface impliquée.

Les dimensions des systèmes d'évacuation des eaux pluviales, malgré leur augmentation en taille suite à un sinistre identique précédent, n'ont, semble-t-il, pas suffi.

Ce qui a limité le sinistre

L'accident s'étant produit un jour de fermeture, aucune victime n'est heureusement à déplorer.

Commentaires et enseignements

Afin d'éviter que ne se reproduire ce genre de sinistre quelle que soit la région, il est nécessaire de prendre un certain nombre de précautions dès la construction ou de faire des modifications sur les bâtiments existants :

- création d'une pente de 3% comme indiqué dans le nouveau DTU (1,5% dans l'ancien) ;

- s'assurer que les systèmes d'évacuation des eaux pluviales sont en nombre suffisant, et que leur dimensionnement (chêneaux, boîte à eaux, descentes, regards,...) permet d'évacuer les eaux pluviales, même d'un orage de grande intensité ;
- mettre en place des systèmes d'évacuation permettant le débordement vers l'extérieur en cas de trop plein chêneaux pendants, ouverts,...;
- faire des inspections régulières des toitures et chêneaux afin d'en vérifier le bon état de propriété (non obstruction) ;
- au niveau des pannes en lamellé-collé, un contrôle périodique doit être effectué afin de s'assurer de leur bon état, de l'absence de fissure au niveau des fixations et assemblages.



Exemple de boîte à eau avec ouverture de débordement vers l'extérieur du bâtiment.

Allianz Risk Consulting
France

Dommages aux biens

Tel: +33.1.58.85.98.80

arc.france@allianz.com

www.agcs.allianz.com